



Compte-Rendu de la réunion de bureau

du 03 novembre 2020

Ordre du jour:

1. La reprise : décembre ou janvier ?
2. Les cotisations : quel geste cette année ?
3. Les salariés et intervenants : rémunération ? chômage ?
4. Le plan de relance de l'UFOLEP, présenté par Jean Mi. Est-ce toujours d'actualité ?
5. L'AG de la FAL et e l'UFOLEP en webinaire ? Qui s'inscrit ?

Présents : Isabelle DECOURTY, Carole MORISSEAU, Cécile OLLIVIER MARCHAND, Jean Michel RADIGOIS, Eva MARTIN, Françoise SIMON.

Compte tenu du confinement, le Conseil d'Administration du 3 novembre 2020 est remplacé par une réunion de bureau en webinaire.

La séance est ouverte à 20h30.

1. La reprise : décembre ou janvier ?

DELIBERATION :

Est-il judicieux d'envisager la reprise des activités en décembre, d'autant que les vacances de Noël commencent le 17 décembre? Compte tenu des incertitudes ne vaut-il pas mieux décider dès maintenant que nos activités ne reprendront qu'en janvier ?

Il serait cependant dommage de ne pas reprendre, même peu de séances, si la situation le permet.

RESOLUTION :

Si en décembre, l'autorisation de reprise est donnée par l'Etat et les Fédérations sans trop de contraintes, alors nous reprendrons. Si ce n'est pas le cas, nous attendrons la rentrée de janvier.

Il est trop tôt pour se prononcer. Nous attendrons de voir ce qu'il est possible de faire dès que la fin du confinement sera annoncée. Nous avons la possibilité d'être très réactifs, et sommes capables de relancer très vite les sections, si besoin.

Mais nous sommes assez pessimistes sur une reprise avant janvier.

2. Les cotisations : quel geste cette année ?

DELIBERATION :

Les cotisations du 1^{er} trimestre sont encaissées. Pour certaines sections, il y a eu très peu de cours ce qui équivaut pratiquement à un trimestre perdu. Envisageons-nous de pouvoir rendre aux adhérents 1/3 de leur cotisation c'est-à-dire un chèque sur les trois ?

RESOLUTION :

Nous attendrons la fin de la saison (donc juin 2021) et déciderons à ce moment-là du nombre de chèques à redonner aux adhérents (un ou deux) en fonction de la date de reprise et de la durée de l'empêchement..

3. Les salariés et intervenants : rémunération ? chômage ?

DELIBERATION :

Les salariés : le canoë kayak a déjà demandé un mois de chômage partiel pour une salariée jusqu'au 1^{er} décembre. En anglais, yoga, les professeurs envisagent de travailler en visio conférence pendant un temps, mais cela ne paraît pas possible toute l'année.

Les animateurs UFOLEP sont gérés par la Fédération (sans doute mis au chômage partiel). En mars, l'UFOLEP nous a facturé seulement une partie des salaires.

Les indépendants ou auto-entrepreneurs (dessin, cirque) n'auront sans doute pas droit au chômage partiel.

RESOLUTION :

Nous décidons de maintenir les salaires de tous nos intervenants jusqu'à la fin décembre (sauf cas particulier des animateurs UFOLEP que nous ne gérons pas nous-mêmes). En janvier, soit il y a reprise et tout rentre dans l'ordre. Soit ils sont empêchés de reprendre et nous ferons des demandes d'indemnisation en chômage partiel. Nous regarderons chaque cas individuellement.

4. Le plan de relance de l'UFOLEP, présenté par Jean Michel. Est-ce toujours d'actualité ?

L'UFOLEP a proposé de donner une subvention aux clubs qui enregistrent une perte financière liée à la situation sanitaire et qui en feront la demande. Jean Michel a préparé un dossier. Il y montre que l'école de sport, l'éveil au sport et le badminton commencent la saison avec une prévision de déficit important compte tenu du nombre d'inscrits qui a diminué. Pour le multisport adultes et seniors la perte est moindre car nous avons déjà perçu une subvention de l'Etat.

Il propose de demander une subvention de 200€, seulement pour les sections les plus en difficulté (l'école de sport, l'éveil au sport et le badminton) ce qui correspond à une demande de 600€ pour une prévision de perte de 2495€.

DELIBERATION :

Certains refusent l'idée de "profiter" d'une subvention pas absolument vitale, dans un contexte difficile pour les Fédérations. D'autres arguent du fait que, de toutes façons, cette subvention est comprise dans une "enveloppe" qu'il faut distribuer. La FFCK a agi de même avec le canoë kayak.

RESOLUTION :

Jean Michel est mandaté pour demander une subvention de 600€ à l'UFOLEP au titre de l'"Aide aux créneaux en difficulté".

5. Les AG de la FAL et de l'UFOLEP en webinaire ? Qui s'inscrit ?

Les AG prévues le 21 novembre auront lieu en webinaire. Une personne par association est autorisée à participer.

AG de l'UFOLEP : C'est Jean-Michel RADIGOIS qui participera.

AG de la FAL : C'est Isabelle DECOURTY qui nous représentera.

6. Questions diverses.

Demain a lieu un webinaire avec la FAL. Thème : Faire une AG en webinaire. Carole MORISSEAU y participera.

Compte-rendu rédigé par F. Simon

Vu, la présidence :

Isabelle DECOURTY

et Carole MORISSEAU

